

Département de la Haute-Savoie
Commune de FAVERGES-SEYTHENEX

Section B - Feuille n° 4
Lieu-dit : "La Balmette"
Parcelle n° 514

Propriété de
L'indivision GROGNUX

Division de la Propriété en vue
d'un partage familial

Propriétaires riverains
Monsieur JOSSERAND Jérôme
Monsieur CAVAGNON Didier
Monsieur CAVAGNON Gilles
La Commune de FAVERGES-SEYTHENEX

PLAN DE BORNAGE

LEGENDE

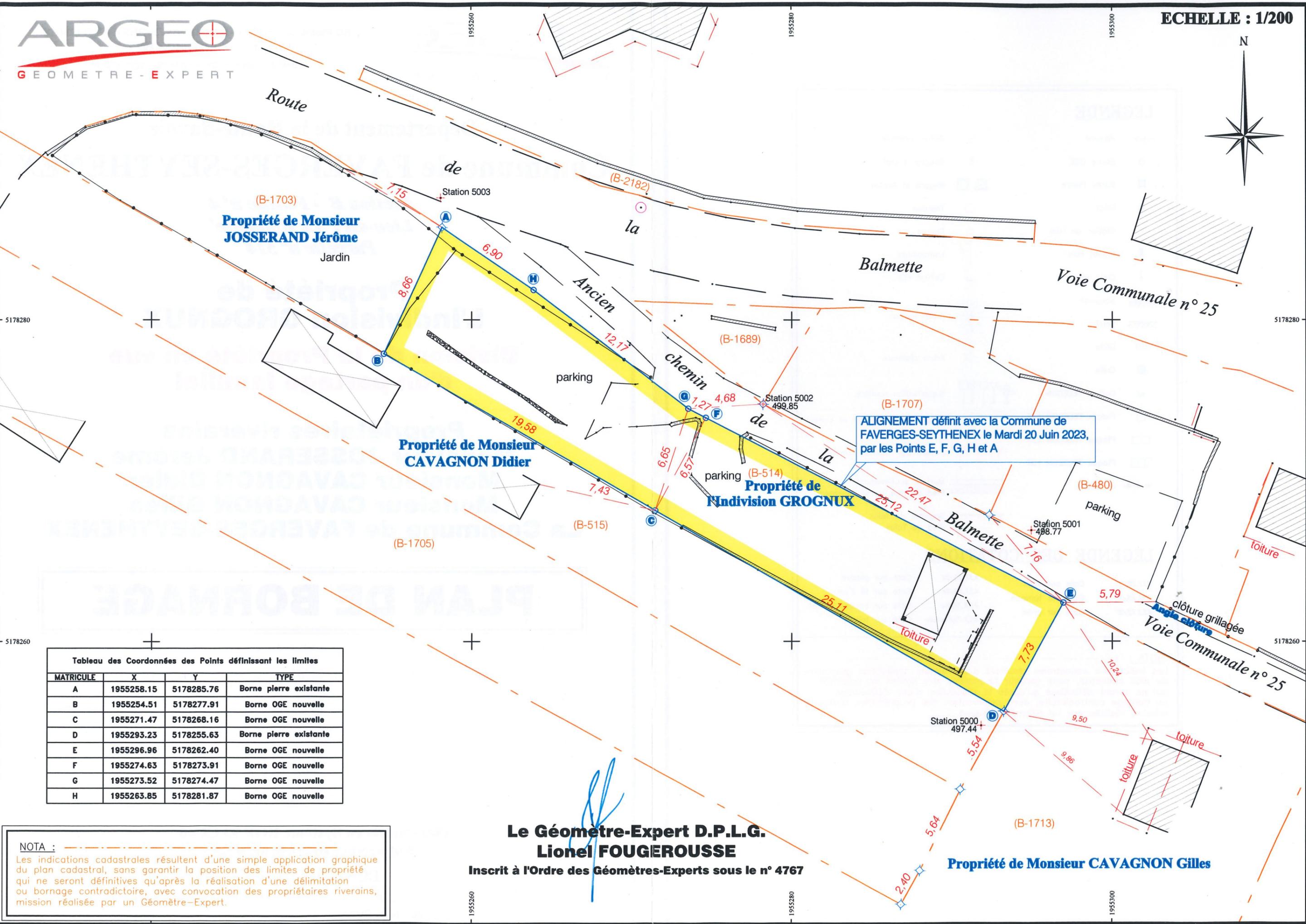
495.25	Altitude		Borne incendie
	Borne OGE		Bouche à clef
	Borne Pierre		Regard et Avaloir
	Pilier		Tampon
	Station de levé		Plaque
	Piquet bois		Lampadaire
	Clou acier		Coffret EDF
	Soupirail		Arbre feuillus
	Seuil		Arbre résineux
	Grille		Signalisation routière
	Grille		Poteau TELECOM bois et ciment
	Coffret TELECOM		Poteau EDF bois et ciment
	Plaque TELECOM L1T		Mur de soutènement
	Plaque TELECOM L2T		Pied du mur de soutènement
	Plaque TELECOM L3T		Sommet de Talus
	Cloture		Pied de Talus

LEGENDE DES COTATIONS

431.25/S	Cote sur seuil	431.25/pl	Cote sur plaque
431.25/T	Cote sur tampon	431.25/fe	Cote sur fil d'eau
453.72/G	Cote sur grille	453.72/bc	Cote sur bouche à clef
		453.72/Toiture	Cote sur toiture

NOTA :
Les indications cadastrales résultent d'une simple application graphique du plan cadastral, sans garantir la position des limites de propriété qui ne seront définitives qu'après la réalisation d'une délimitation ou bornage contradictoire, avec convocation des propriétaires riverains, mission réalisée par un Géomètre-Expert.

Planimétrie en Système RGF 93 CC46
Altimétrie rattachée au NGF
ECHELLE : 1/200



ALIGNEMENT définit avec la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX le Mardi 20 Juin 2023, par les Points E, F, G, H et A

Tableau des Coordonnées des Points définissant les limites

MATRICULE	X	Y	TYPE
A	1955258.15	5178285.76	Borne pierre existante
B	1955254.51	5178277.91	Borne OGE nouvelle
C	1955271.47	5178268.16	Borne OGE nouvelle
D	1955293.23	5178255.63	Borne pierre existante
E	1955296.96	5178262.40	Borne OGE nouvelle
F	1955274.63	5178273.91	Borne OGE nouvelle
G	1955273.52	5178274.47	Borne OGE nouvelle
H	1955263.85	5178281.87	Borne OGE nouvelle

NOTA : Les indications cadastrales résultent d'une simple application graphique du plan cadastral, sans garantir la position des limites de propriété qui ne seront définitives qu'après la réalisation d'une délimitation ou bornage contradictoire, avec convocation des propriétaires riverains, mission réalisée par un Géomètre-Expert.

Le Géomètre-Expert D.P.L.G.
Lionel FOUGEROUSSE
 Inscrit à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le n° 4767

Propriété de Monsieur CAVAGNON Gilles